

Atelier « Coopération décentralisée et AFD en Palestine » du 13 janvier 2010



L'atelier s'est déroulé de 9h30 à 12h30 dans les locaux de l'AFD, 5 rue Roland Barthes, Paris.

Liste des participants :

M. Al Halabi Mohamed, directeur des relations internationales, ville de Gaza
M. Ayivi Raymond, conseiller municipal, Bezons
M. Barès Xavier, directeur des relations internationales, Grenoble
Mme Capechi Claudia, chargée de mission, Roubaix
Mme Chabot Nicole, conseillère municipale déléguée, La Roche-sur-Yon
Mme Chammout Françoise, membre du bureau du comité de jumelage, Ivry-sur-Seine
M. Chedanne Philippe, chef de la division des relations extérieures, agence française de développement
M. De la Rochefoucauld Robert, chargé de mission coopération décentralisée, agence française de développement
Mme Delacroix Marie-Christine, collaboratrice, conseil général du Val de Marne
Mme Djaffar Amel, responsable des relations internationales, Belfort
M. Duquesne Pierre, ambassadeur, ministère des affaires étrangères et européennes
M. Fleury Jean, chargé de mission, conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur
M. Germond Arthur, coordonateur géographique Palestine et Jordanie, agence française de développement
Mme Gerschwitz Maïté, chargée de mission, Montreuil
M. Giovetti Simoné, chargé de mission, Cités Unies France
M. Guillemet Nicolas, VP, Grand Besançon
M. Halgand Fabrice, chargé de mission, Rezé
Mme Heny Gaëlle, chargée de mission, Paris
Mlle Hérail Charlotte, stagiaire, Cités Unies France
M. Joly Antoine, chef de mission, ministère des affaires étrangères et européennes
Mme Lacaille Delphine, chargée de mission, Bordeaux
M. Louët Roland, maire, Lamballe
Mme Mevel-Reingold Anne-Marie, chargée de mission, ministère des affaires étrangères et européennes, Afrique du nord et Moyen-Orient, DAECT
M. Nicolet Claude, conseiller communautaire, communauté urbaine de Dunkerque, président du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP)
Mme Oudot Stéphanie, chef de projet division eau et assainissement, agence française de développement
Mme Pascual Mercédès, responsable des relations internationales, Arcueil

Mlle Poulin Laure, stagiaire, Cités Unies France
M. Richard Hubert, conseiller délégué, Rezé
Mme Salah Nadia, chargée de mission, Lille
Mme Sanguinède Christine, chargée de mission, Bezons
M. Schapira Pierre, adjoint au maire en charge des relations internationales, Paris
Mme Senouar Taghrid, conseillère, délégation générale de la Palestine
Mme Trystram Karine, chef de service des relations internationales, conseil général du Val de Marne
M. Viard Etienne, directeur du département Méditerranée et Moyen-Orient, agence française de développement
M. Ziane Adel, chargé de coopération, ministère des affaires étrangères et européennes

Excusés :

M. Bacle Sylvain, conseiller municipal délégué, Bouguenais
M. Baietto Marc, maire, Eybens
Mme Barbotin Catherine, conseillère municipale déléguée à l'action humanitaire, Rennes
Mme Barres Anne-Laure, responsable des relations internationales, Ivry-sur-Seine
Mme Bourvic Chantal, conseillère générale déléguée, conseil général du Val de Marne
Mme Dal Françoise, conseillère régionale, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
Mme Filleul Martine, adjointe aux relations internationales, Lille
Mme Gressus Michèle, maire, Bouguenais
Mme Lanteri Angéla, responsable solidarité internationale, communauté urbaine de Lyon
Mme Pasco Patricia, responsable de jumelage, Bouguenais

Ordre du jour

9h30 : propos liminaire

Présentation des enjeux de l'atelier (Etienne Viard, AFD)

9h40 : coopération bilatérale française en Palestine

- *Suivi des engagements de Paris et stratégie de coopération de la France en Palestine (Pierre Duquesne, MAEE/ANMO)*
- *Panorama du soutien du MAEE aux collectivités locales françaises intervenant en Palestine (Antoine Joly, MAEE/DAECT)*

10h05 : stratégie d'intervention de l'AFD en Palestine

- *L'AFD et la coopération décentralisée (Robert De La Rochefoucauld, AFD)*
- *Grandes lignes de la stratégie de l'AFD en Palestine (Arthur Germond, AFD)*
- *Interventions dans le secteur de l'eau (Stéphanie Oudot, AFD)*
- *Intervention de l'AFD auprès des collectivités locales en Palestine (Arthur Germond, AFD)*

10h50 : stratégies d'intervention des collectivités locales françaises en Palestine

Panorama des interventions des CL en Palestine (RCDP/CUF)

11h30 : débat

12h30 : clôture de l'atelier

Etienne Viard (AFD)

L'AFD a lancé un chantier de réflexion sur la stratégie d'intervention en Palestine. L'un de ses grands enjeux est l'articulation avec les différents acteurs de la coopération française, notamment la coopération décentralisée. Le but aujourd'hui est donc de débattre sur des façons de travailler ensemble, de trouver des complémentarités et synergies à nos différentes actions, ne plus s'ignorer comme cela a pu être le cas jusqu'alors, ce qui permettra d'améliorer la qualité des différentes actions.

Afin de rester centré sur les questions de développement, domaine de compétence de l'AFD, il est demandé d'éviter toute discussion politique lors de cet atelier.

Philippe Chedanne (AFD)

Cette journée est très importante afin de trouver des synergies entre les diverses expertises pour répondre à ce besoin d'ouverture et d'écoute.

Par cet atelier, nous cherchons aussi à promouvoir un débat public sur l'aide.

La coopération bilatérale française en Palestine

Pierre Duquesne (ambassadeur, ministère des affaires étrangères et européennes)

Suivi des engagements de Paris et stratégie de coopération de la France en Palestine

« 5 P » guident la stratégie de la France en Palestine :

- La conférence de Paris : c'est la conférence des donateurs pour l'Etat palestinien qui a eu lieu en décembre 2007 avec des engagements pris de part et d'autre (Palestine et donateurs) sur 3 ans. Cette conférence a été exceptionnelle pour deux raisons : les donateurs ont donné plus d'argent qu'ils en avaient promis et les palestiniens ont fait plus de réformes que prévu. Sur les 5,6 milliards de dollars demandés par l'Etat palestinien pour les 3 ans, 5,5 milliards ont en effet déjà été versés à la fin de l'année 2. Les réformes ont quant à elles été mises en place dans différents domaines : finances publiques, gouvernance (l'argent donné a été employé à bon escient), sécurité.
- Le plan de réforme et de développement palestinien (PRDP) : ce plan traduit des arbitrages effectués par l'autorité palestinienne. Les projets de développement doivent s'adapter au PRDP.
- Le « plan Fayyad » : « Mettre fin à l'occupation et reconstruire l'Etat », plan sur 2 ans, élaboré par le Premier ministre palestinien Salam Fayyad (le suivant est en cours d'élaboration).
- La paix économique : C'est un concept du Premier ministre israélien B. Netanyahu. La paix économique ne doit pas pour autant se substituer à la paix générale, il faudrait que cela soit un concept plus stratégique.
- Partenariat français dans le document cadre de partenariat (DCP) : il prévoit une aide annuelle de 68 millions € dont 25M€ d'aide budgétaire, 32M€ d'aide projet (dont 25M€ via des dons), 11M€ d'aide humanitaire. La Palestine est le pays le plus aidé en dons par la France.
Les secteurs sont les suivants : eau/assainissement, appui au secteur privé, développement municipal/infrastructures, santé.

Antoine Joly (MAEE/DAECT)

La Palestine est une préoccupation majeure du MAEE. La France souhaite le gel total des colonisations avant reprise des négociations.

La présence des collectivités françaises en Palestine s'explique par:

- Une forte demande des citoyens français en raison des nombreuses communautés de confession musulmane donc une volonté des collectivités de s'impliquer en Palestine.

- Une volonté d'avoir une relation équilibrée entre Israël et la Palestine.

Plus de 50 collectivités françaises sont aujourd'hui impliquées en Palestine, pour la plupart des communes, de toutes tailles. Il y a à ce jour peu de régions impliquées. La coopération se développe surtout depuis 2006 et les projets concernent pour beaucoup l'amélioration des infrastructures, le développement durable (eau...), la formation des cadres territoriaux, les échanges, la culture, le patrimoine.

Le MAEE soutient cette coopération notamment via l'appel à projet de la DAECT. En 2010, cet appel est triennal et a comme orientation principale la gouvernance locale.

L'articulation avec l'AFD est aujourd'hui recherchée. Elle existe déjà pour certains projets, notamment pour la ville de Paris pour son projet avec la ville de Jéricho.

Quand le MAEE reçoit les projets des collectivités, il essaye systématiquement de voir quelle articulation peut exister avec l'AFD, maître d'œuvre de la coopération française.

La Palestine est l'une des zones prioritaires fixées par le ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner. Il est important que les collectivités locales soient présentes, qu'elles apportent une contribution concrète au développement de ce territoire. Les collectivités n'ont pas vocation à agir dans les zones les plus difficiles mais ont un rôle crucial dans des zones où un développement est possible. Pour cela, les actions sont donc plus orientées vers le nord de la Cisjordanie.

La stratégie d'intervention de l'AFD en Palestine

Robert De La Rochefoucauld (AFD)

L'AFD est de plus en plus amenée à travailler avec les collectivités en raison du mouvement de décentralisation à travers le monde qui donne de plus en plus de responsabilités aux collectivités locales, même lorsque la situation du pays est difficile. Les collectivités locales françaises sont quant à elles de plus en plus reconnues et impliquées comme actrices de la coopération internationale.

Une réflexion en amont est importante pour trouver des synergies. Il est donc nécessaire d'organiser ce type de journée sur différentes régions géographiques ou différents thèmes pour mieux articuler les interventions. Nous souhaitons que cette articulation s'opère dès l'amont des projets et tout au long de ceux-ci.

Par cet atelier, nous voulons aussi alimenter le dialogue citoyen sur l'aide publique, l'engager avec l'ensemble de la société civile.

Concernant le conventionnement, c'est aujourd'hui plus formel. L'AFD a déjà signé une vingtaine d'accords cadre de partenariat avec des collectivités françaises et une douzaine de conventions projets tripartites (AFD/collectivité du sud/collectivité française) existent.

C'est toujours la Délégation à l'action extérieure des collectivités locales (DAECT) ou MAEE qui traite les demandes de subvention à l'Etat pour des projets autonomes des collectivités françaises à travers son appel à projet annuel.

L'AFD souhaite être un partenaire de la coopération décentralisée. Le but est de concevoir et mener des projets ensemble.

Un fonds d'innovation sectoriel a été mis en place à l'AFD à destination des ONG pour financer des actions ciblées. Peut-être pourrions-nous envisager le même procédé pour compléter le financement du MAEE pour les collectivités ?

Arthur Germond (AFD) et Stéphanie Oudot (AFD) présentent ensuite la stratégie de l'AFD en Palestine avec un focus sur la question de l'intervention dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

- *Présentation d'un power point intitulé « Atelier AFD et coopération décentralisée en Palestine » (vous pouvez télécharger cette présentation sur le site Internet de Cités Unies France) et distribution du document de présentation synthétique sur les activités du groupe AFD dans les territoires palestiniens de janvier 2010 (en annexe de ce compte-rendu).*

Les principaux éléments soulignés sont les suivants :

La présence de l'AFD en Palestine remonte à 1999. 155 M€ ont été engagés depuis, principalement dans les secteurs de concentration tels que définis dans le Document Cadre de Partenariat (eau & assainissement, développement municipal et infrastructures urbaines, soutien au secteur privé) et la santé. Le partenaire pivot de l'AFD est l'Autorité palestinienne (AP), au travers du Ministère du Plan et des différents ministères techniques (Ministère de la santé) ou démembrements de l'AP (Autorité palestinienne de l'eau).

Les collectivités locales sont des acteurs-clés du dispositif d'aide de l'AFD en Palestine. Les différents modes d'intervention de l'AFD ont permis d'identifier les enjeux suivants :

- a. Tiraillements entre la volonté centralisatrice de l'AP et les velléités d'autonomie des CL ;
- b. Enjeu politique du financement des municipalités pour l'AP, en recherche de légitimité vis-à-vis des populations ;
- c. Difficulté pour un bailleur de trouver un équilibre entre appui à la constitution d'un pouvoir central réel et renforcement des collectivités locales ;
- d. Réformes institutionnelles en cours (création de « utilities » régionales en charge de la gestion de l'électricité et de l'eau, diminution du nombre d'entités administratives, renforcement du pouvoir central) entretenant un certain flou autour de la répartition des compétences et du schéma institutionnel à terme ;
- e. Manque de visibilité de l'AP (et des municipalités) sur l'ensemble des flux financiers à destination des collectivités locales ;
- f. Positionnement de la coopération décentralisée à affiner dans un contexte où l'AP tente de centraliser l'ensemble des flux financiers à destination des collectivités locales ;
- g. Volonté de l'AFD d'appuyer la coopération décentralisée, dans un schéma institutionnel fortement contraint.

La question de l'eau et de l'assainissement est particulièrement sensible :

- a. Le secteur dépend très largement de décisions aléatoires et difficiles à obtenir de la part des autorités israéliennes ; les infrastructures d'assainissement sont particulièrement complexes à mettre en œuvre en Cisjordanie ;
- b. Différentiation des enjeux entre Cisjordanie (assainissement) et Gaza (approvisionnement en eau potable de bonne qualité) ;
- c. Une réforme institutionnelle en cours qui rend difficile la vue d'ensemble sur la structuration du secteur à terme.

Stratégies d'intervention des collectivités locales françaises en Palestine

Claude Nicolet (Président du RCDP)

Cet atelier est le premier d'une série qui nous permettra d'élaborer des stratégies communes.

Le mouvement des collectivités françaises vers les collectivités palestiniennes s'est déclenché au moment des accords d'Oslo. L'intervention des collectivités françaises est d'abord guidée par une volonté politique et non pas tant pour répondre à des pressions communautaires des populations. Il s'agit en fait d'une volonté de participer à la création d'un Etat palestinien, une volonté de justice et de paix durable.

Le choix du partenaire est réalisé en toute liberté, les collectivités étant autonomes.

Aujourd'hui, on peut dire que le mouvement de solidarité envers les collectivités palestiniennes ne se dément pas. Après l'invasion de Gaza, nous avons d'ailleurs mis en place un « fonds d'urgence pour Gaza » dans lequel les collectivités se sont fortement engagées. 350 000€ environ

ont été récoltés et sont utilisés pour mener différents projets (soutien aux pêcheurs de la bande de Gaza...)

Travailler avec l'Autorité Palestinienne n'est pas, pour les collectivités, une contrainte mais une réelle volonté. Lors de chacun de nos déplacements en Palestine, nous rencontrons le ministre du développement local et nous avons rencontré le Premier ministre lors de la mission organisée par le COEPPPO (réseau des collectivités européennes pour la paix au Proche-Orient) en octobre 2009. Ces échanges sont importants car il est primordial d'avoir la vision de l'Etat sur les actions des collectivités.

Les secteurs d'intervention des collectivités en Palestine correspondent à leurs compétences : eau, assainissement...

Il est à ce stade important d'ajouter que les collectivités locales françaises sont demandeuses d'un travail commun avec l'AFD.

Taghrid Senouar (délégation générale de la Palestine)

La tenue d'un tel atelier est importante. En effet, il est bien de pouvoir transmettre les savoirs des différents acteurs à leurs interlocuteurs palestiniens.

Dans le développement palestinien, le volet économique doit occuper une place majeure. Il est primordial aussi de prendre en compte le « plan Fayyad » qui a pour but de construire l'Etat palestinien et corriger les dysfonctionnements entre les différentes autorités. L'objectif reste d'aboutir à l'autodétermination et la mise en place d'un Etat indépendant.

Ces premières interventions sont suivies d'échanges sur les expériences de projets menés par les collectivités françaises en Palestine et de questions diverses à destination du MAEE et de l'AFD :

Nicolas Guillemet (ville de Besançon)

La communauté urbaine de Besançon arrive à la fin d'un programme triennal. Nous avons rencontré des difficultés pour travailler avec l'AFD et le MAEE qui ne nous ont pas soutenus alors que les thématiques concernées par notre projet entraient parfaitement dans les priorités des deux acteurs (eau, gouvernance locale). Des échanges infructueux ont eu lieu entre la CU, le MAEE et l'AFD (le montant du projet étant déclaré trop important pour le MAEE et pas assez pour l'AFD) et c'est finalement l'Autorité Palestinienne qui, jugeant notre projet intéressant, nous a annoncé qu'elle participerait au financement. Il y a donc un décalage entre le discours de soutien et la réalité.

Antoine Joly (MAEE/DAECT)

Le MAEE apporte son soutien à la coopération décentralisée envisagée comme autonome et apporte ce soutien dans les domaines qui sont sa priorité. Nous ne refusons pas de dossier en fonction de son montant.

Arthur Germond (AFD)

L'AFD n'intervient pas dans les camps de réfugiés, ce qui était le cas pour le projet de la CU de Besançon.

Claude Nicolet (Président du RCDP)

Nous voyons au travers ces échanges entre les différents acteurs qu'il est important de mettre en place un travail commun, que cela soit sur l'élaboration des projets, leur suivi..., dans le respect des prérogatives de chacun. Nous devons maintenant réfléchir aux outils à mettre en œuvre pour cela : une présence des collectivités locales dans le jury de sélection ?... Tout peut être étudié, mais cela est primordial pour accroître l'efficacité de nos actions.

Jean Fleury (conseil régional de PACA)

Cette réunion tombe à point nommé avant la clôture des appels à projet du MAEE fixée au 15 février.

La région PACA a une coopération avec Gaza, Khan Younes, mais il est difficile de mener une action autre qu'humanitaire, de faire un projet plus structuré et durable sur ce territoire. Pour cela, nous pensons développer un projet sur la vallée du Jourdain et nous serions intéressés pour travailler avec l'AFD.

Y a-t-il d'autres projets sur lesquels on peut travailler ensemble ?

Nicole Chabot (ville de La Roche-sur-Yon)

Il est important de mutualiser pour que nos projets puissent se réaliser.

La ville de La Roche-sur-Yon mène une coopération avec une ville dans le nord de la Palestine (Al Yamoun). Nous avons rencontré nos partenaires pour définir les actions à mener et nous avons notamment participé à l'achat de compteurs électriques.

Ce que je voudrais aborder ici est la question des petites collectivités et le financement de leurs projets. Y a-t-il un seuil fixé (minimum/maximum) pour pouvoir prétendre à des financements du MAEE ou de l'AFD ?

Arthur Germond (AFD)

Le processus d'instruction d'un projet est long et il faut en moyenne un an/un an et demi pour monter un projet complet, différents comités devant se réunir.

Nous avons testé la mise en place d'un « fonds d'expertise » qui vise, entre autre, à appuyer la mise à disposition d'expertises de collectivités locales françaises auprès des municipalités palestiniennes. Nous avons eu une expérience avec la ville de Paris (avec Jéricho) mais cela n'a pas été complètement satisfaisant, la gestion de ce type de fonds étant finalement trop complexe. Aujourd'hui, l'AFD n'est donc pas dans l'optique de créer une enveloppe dans laquelle chacun viendrait puiser car cela est difficile à gérer.

Concernant la vallée du Jourdain, l'AFD n'a pour l'instant pas de projet dans cette zone. Il y a cependant une agence à Jérusalem avec laquelle vous pouvez parler des projets que vous voulez mener.

Anne-Marie Mevel-Reingold (MAEE/DAECT)

L'appel à projet du MAEE est triennal, il n'y en aura pas en 2011 et 2012, il faut donc présenter toute la trame en 2010. Pour y répondre, deux « entrées » sont possibles :

- **Géographique :**
 - Afrique subsaharienne, Comores, Madagascar
 - **Pays méditerranéens**
 - Pays émergents
- **Thématique :**
 - Eau, assainissement
 - Patrimoine, culture
 - Agriculture, sécurité alimentaire
 - Fracture numérique

L'enveloppe est d'environ 20 millions d'euros pour les 3 ans et il n'y a pas de limite budgétaire pour le dépôt d'un projet.

La date limite de dépôt est le **15 février** et tous les dossiers doivent être remis sur Internet.

Le MAEE accorde un intérêt majeur à la **mutualisation**. En effet, un projet porté par plusieurs collectivités pourra être financé par le MAEE à hauteur de **35% du budget total** alors qu'un projet porté par une seule collectivité ne le sera qu'à hauteur de 25%.

Il est important de veiller à informer les ambassades du pays concerné par chaque projet.

Claude Nicolet (Communauté urbaine de Dunkerque et Président du RCDP)

Un fonds d'innovation pour les collectivités locales du même type que celui qui a été mis en place pour les ONG ne nous intéresse pas. En effet, il semble que la « **logique de guichet** » ait **une portée limitée**.

L'intérêt (aussi bien pour les collectivités, le RCDP ou l'AFD) est plutôt de faire de la **co-élaboration des projets**.

Un autre objectif est aussi de multiplier les partenariats et, si l'on peut afficher cette co-élaboration dans l'offre pour les collectivités adhérentes au RCDP, cela serait réellement un plus. Il y a d'ailleurs un fort intérêt pour la société palestinienne de multiplier les accords de jumelage.

Simoné Giovetti (CUF)

Il ne faut pas oublier que le cas de la Palestine est assez spécial. Dans ce cas-ci, l'objectif de la présence française doit être stratégique. Il faut multiplier la présence des collectivités françaises sur l'ensemble du territoire palestinien. Beaucoup de villes et de villages n'ont pas de relation avec une collectivité française et il faut donc aller dans ce sens pour apporter une plus value importante. Cela recoupe la question de la mutualisation qui est préconisée par le MAEE. Il ne semble pas que cela soit la meilleure solution pour la Palestine. Pour ma part, je rechercherais plutôt la diversification des partenariats sur le territoire. En effet, nous n'avons pas forcément besoin de beaucoup d'argent pour agir mais nous avons une grande importance politique, notre présence doit donc couvrir l'ensemble du territoire.

Le fait que l'appel à projet du MAEE soit cette année triennal peut aussi poser question...Quid des collectivités locales françaises qui décident de se lancer dans une coopération avec la Palestine après le 15 février... ?

Pierre Duquesne (ambassadeur, MAEE)

Quelques éléments à ajouter :

- Le but en Palestine est de construire un Etat. Les bailleurs de fonds se coordonnent plus qu'ils ne l'ont jamais fait et c'est d'ailleurs la seule solution pour renforcer l'Etat. Cela signifie qu'il ne faut pas multiplier les initiatives.
- Le Premier ministre Salam Fayyad a développé des petits projets, devant être mis en œuvre rapidement (sur la zone A). Les collectivités peuvent donc se baser sur cela et participer au financement de ces petits projets car cela ira vite et sera efficace parce que souhaité par l'Autorité palestinienne elle-même.
- Le consulat général explose de visites : il faudrait donc une plus grande coordination dans les voyages.

**Annexe : Activités du Groupe AFD dans les Territoires palestiniens, présentation
synthétique
Janvier 2010**

1 Présentation générale de l'agence

1.1 Rappel historique

L'AFD intervient dans les Territoires Palestiniens depuis novembre 1998. L'ouverture de l'Agence de l'AFD à Jérusalem, en août 1999, et ses premières interventions dans les Territoires s'inscrivaient dans le cadre des accords d'Oslo.

L'activité de l'AFD dans les Territoires répond à deux enjeux majeurs :

- Contribuer à l'émergence d'un Etat palestinien viable, en renforçant les institutions et en mettant en place les conditions d'un développement pérenne ;
- Préserver la cohésion et la paix sociale.

Le contexte créé par les événements liés à la deuxième Intifada, en 2000 et 2001, puis par la crise politique issue des élections de 2006 et enfin par la prise du pouvoir du Hamas à Gaza, mi-2007, a rendu plus difficile la conduite des projets, en même temps qu'il a entraîné une forte dégradation de la situation économique et sociale.

Dans ces conditions, les concours de l'AFD ont été, pour partie, réorientés vers des opérations plus décentralisées tout en continuant à financer des infrastructures indispensables à un développement pérenne.

Le maintien d'un volume significatif de financements à destination de Gaza, très affectée par l'évolution défavorable du contexte politique, est également demeuré une préoccupation constante de l'AFD.

2 L'activité du Groupe AFD en Palestine : principaux éléments

Le Document Cadre d'Intervention (DCP) 2008-2010 qui devrait être signé prochainement avec l'Autorité palestinienne a retenu trois secteurs de concentration :

- **l'eau et l'assainissement** constitue le principal secteur d'intervention de l'AFD depuis 1998 (40% des engagements) ; deux inflexions stratégiques sont en cours : une plus grande attention portée aux questions d'assainissement et un approfondissement de l'appui à la réforme institutionnelle ;

- **le secteur du développement local** comprend (i) le financement d'infrastructures urbaines à travers une approche programme d'appui aux municipalités (incluant le renforcement des capacités de gestion financière et technique des collectivités) et de renforcement du secteur ainsi que (ii) le financement des services mis en œuvre par les ONG par le biais d'un programme géré par le NGO Development center (NDC).

- l'inclusion du **soutien au secteur privé** traduit un infléchissement majeur de l'intervention de l'AFD en Palestine et la volonté de mettre en œuvre l'ensemble de sa palette d'outils financiers (cf. infra) afin de permettre l'approfondissement du secteur financier et le développement du tissu de PME.

Les interventions dans le domaine de la **santé** (anciennement retenu comme secteur de concentration) se structureront autour du renforcement des infrastructures, des capacités du personnel et de la réforme de la politique du médicament.

2.1 Outils d'intervention

2.1.1 Outils actuels

La majeure partie des interventions de l'AFD sont à destination de l'Autorité palestinienne. S'agissant d'un PMA, ces projets sont **exclusivement financés par subvention**. L'interlocuteur de l'AFD est le Ministère du Plan et du Développement Administratif. Les financements sont principalement mis en œuvre sous forme d'aide projet.

2.1.2 Diversification des outils

L'intégration du soutien au secteur privé devrait permettre le **développement d'une activité non souveraine** :

- l'année 2008 a vu l'octroi d'un 1^{er} prêt (facilité micro finance) à une institution de micro finance (ACAD) ;
- en 2009, l'AFD a pris une participation dans la société de pilotage de la zone industrielle de Bethléem.

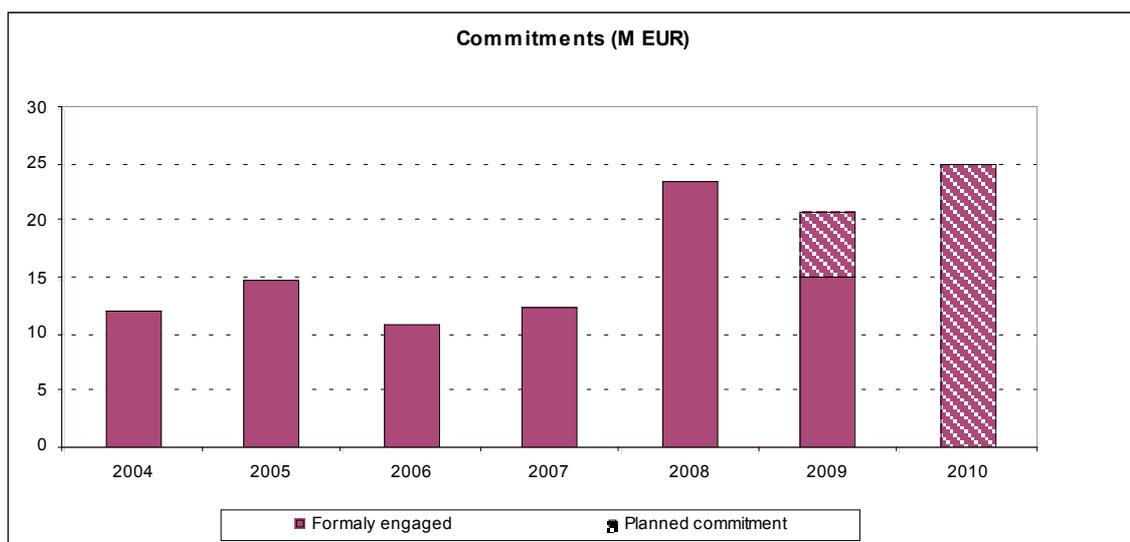
L'AFD est actuellement en discussions avancées avec une banque palestinienne pour l'octroi d'une garantie ARIZ et des démarches parallèles ont été initiées à destination d'autres banques, en particulier pour soutenir le développement de leurs activités en micro finance.

2.2 Volume d'activités

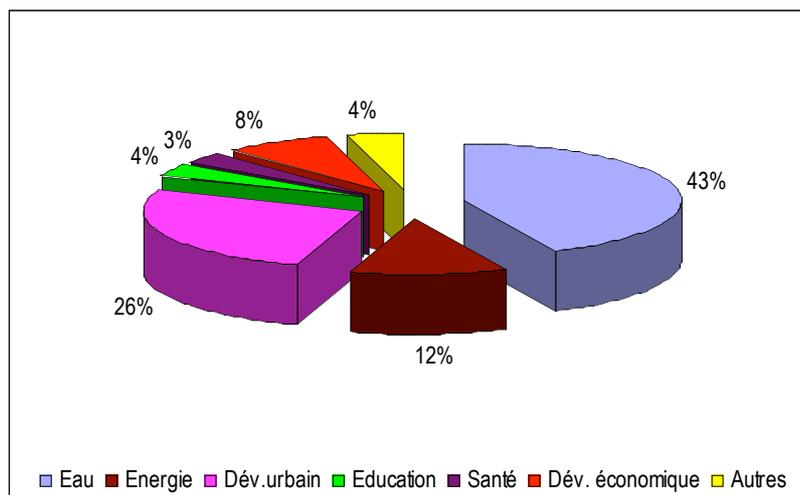
2.2.1 Engagement

Depuis 1998, l'AFD a octroyé en Palestine 28 concours représentant 155 M€ d'engagements (environ 14 M€ par an). Les engagements pris par la France dans le cadre de la conférence de Paris de 2007 (100 MUSD soit environ 68 M€ par an sur 2008-2010) se sont traduits par une augmentation du volume d'activités de l'AFD : 23,7 M€ en 2008 et 21 M€ prévus pour 2009.

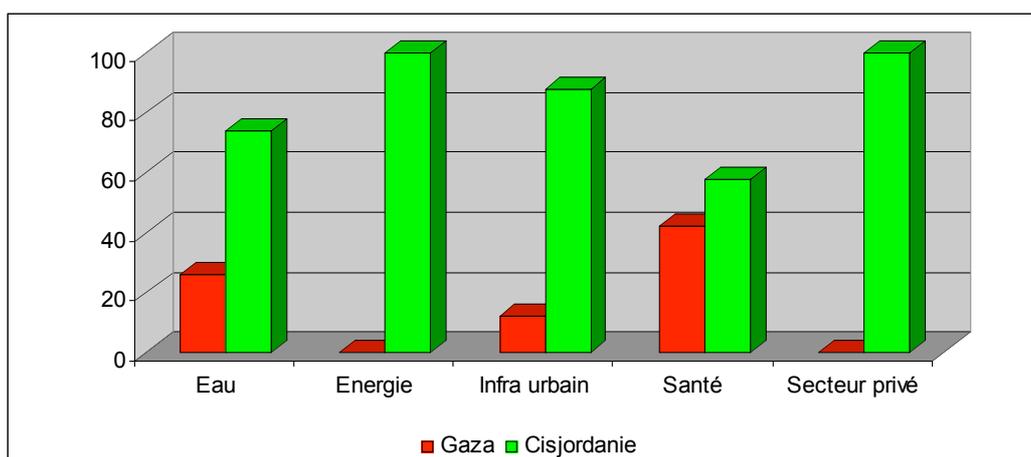
Sur les concours engagés à ce jour, le taux d'annulation des engagements est de 0,15%.



Liés aux objectifs prioritaires de l'intervention de l'AFD dans les Territoires, les engagements sont dominés par des investissements dans les infrastructures (eau, énergie) et le développement local qui représentent 81% des engagements.



La répartition des projets entre Cisjordanie et Gaza est actuellement de l'ordre de 80%/20%, lié à la difficulté de mise en œuvre des projets d'infrastructures (contraintes politiques et difficulté d'approvisionnement) en particulier pour l'acheminement de matériaux et équipements. La répartition diffère selon les secteurs :

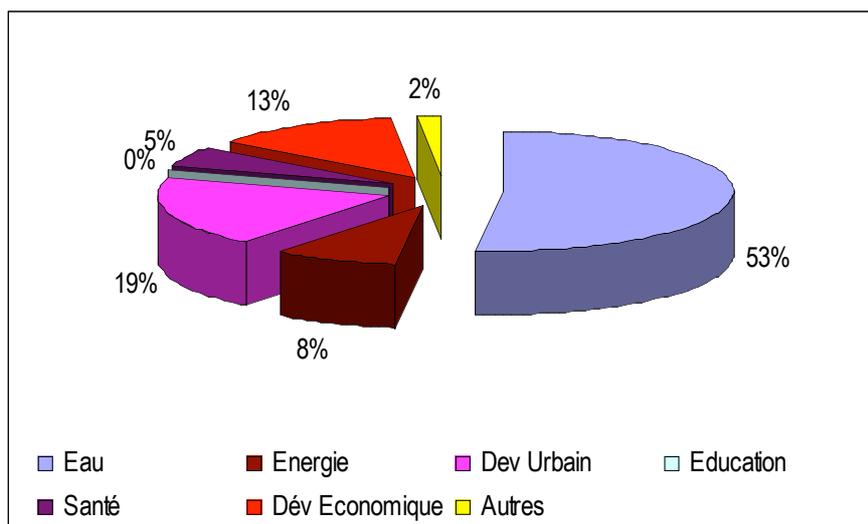


2.2.2 Versement

L'évolution des engagements devrait rapidement se traduire par une augmentation du rythme de décaissement : d'une moyenne de 11,5 M€ entre 2004 et 2008 (en incluant les 5 M€ d'aide budgétaire de 2006), les versements devraient dès 2009 s'élever à 13 M€ .

3 Présentation du portefeuille de projets en 2009

Plus de la moitié du portefeuille actuel concerne le secteur eau et assainissement, et l'on note une augmentation des secteurs développement économique et santé.



Malgr  un contexte difficile, la plupart des projets se d roule de mani re satisfaisante. Cela s'explique en grande partie par la qualit  des ma trises d'ouvrage et des prestataires locaux qui font preuve d'une adaptabilit  remarquable pour r aliser leurs objectifs et leurs engagements.

4 Les interventions futures

4.1 Projets en cours d'instruction

Depuis le d but de l'ann e 2009, trois subventions ont  t  octroy es pour :

- le projet de zone industrielle   Bethl em (10 M ) dont la Convention de financement a  t  sign e en juin dernier ;
- le projet de r habilitation de l'h pital Al Quds   Gaza (2 M ) dont la Convention de financement a  t  sign e par le Ministre des Affaires Etrang res et Europ ennes lors de sa visite le 18 Novembre   J rusalem ;
- l'abondement au programme multi-bailleurs dans le secteur municipal (passage au Comit  des Etats Etrangers le 30 septembre 2009) pour un montant de 3,2 M .

Enfin le projet de construction d'une pharmacie centrale   Naplouse pour un montant de 5,8 M  sera pr sent  au Comit  des Etats Etrangers le 17 d cembre prochain.

Le montant des engagements sur subvention de l'AFD est donc pour 2009 de 21 M .

2010 :

4 nouveaux financements sont pr vus, pour un total de 25 M  :

- Financement compl mentaire pour la station d' puration de Beit Lahia   Gaza (3-5 M ) ;
- R habilitation (programme de diminution des pertes dans les r seaux d'eau potable) et extension du r seau pour la r gion de Bethl em (10 M ) ;
- Nouvelle contribution au fond de d veloppement municipal (5-6 M ) ;
- Nouveau financement   *NGO Development Centre* avec un focus sur Gaza et J rusalem Est (5-6 M ) ;

4.2 Autres interventions

Au-delà du financement de projets ou programmes, l'Agence développe actuellement des modalités complémentaires d'intervention :

- **Garantie ARIZ** : l'Agence instruit actuellement la mise en place de garanties ARIZ.
- Début 2010, l'AFD appuiera la mise à niveau de l'ensemble des institutions de micro finance palestiniennes sur les aspects lutte anti-blanchiment / financement du terrorisme.

5 Activité de PROPARCO

PROPARCO n'a pour le moment développé aucune activité en Palestine.

6 Mise en œuvre des projets

6.1 Modalités principales

L'AFD travaille principalement avec les autorités publiques locales (ministères, agences publiques). Cependant, les difficultés intervenues entre 2005 et 2007 avec l'arrivée du Hamas au Gouvernement et dans certaines Municipalités, l'AFD a parfois dû recourir à des maîtrises d'ouvrage tierces (ONG locales, PNUD).

6.2 Partenariats

Une attention particulière est apportée (i) dans la mise en œuvre des projets impliquant la société civile et (ii) à la mise en cohérence des actions menées par les acteurs de la coopération décentralisée, qui sont particulièrement actifs en Palestine.

a) ONG

Les partenariats établis avec les ONG concernent autant des organisations palestiniennes, tels que NGO Development Center (lié à Welfare Association) ou la Palestinian Farmers Union, qu'internationales (MDM France, Green Cross France, ACAD,..). Les deux concours accordés depuis 2002 à Welfare Association puis à NDC visaient à financer des micro projets ONG pourvoyeurs d'emplois temporaires par la construction de petites infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des populations. Un nouveau concours est en cours d'instruction pour un montant d'environ 5M€. Ce financement sera associé à un concours de la Banque mondiale et visera la mise en place ou l'amélioration de services sociaux et agricoles destinés aux populations les plus marginalisées (Jérusalem-Est, Zone C, Gaza). Il s'attachera à structurer le secteur des ONG en Palestine en renforçant le mécanisme NDC qui intervient tant sur le financement de projets que sur l'amélioration de la qualité des interventions des ONG et la gouvernance du secteur.

Par ailleurs, avec le transfert du financement des ONG françaises, l'AFD a récupéré un portefeuille de 7 projets en cours (dont un PIA).

b) Coopération décentralisée

Des partenariats ont également été noués et vont être renforcés avec des Collectivités locales françaises, notamment la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Paris (Jéricho), la ville de Paris, le Conseil Régional Ile de France et la ville de Grenoble (Bethléem), et avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (élaboration de schémas directeurs eau et assainissement).

Pour ce faire, le financement de 3,2 M€ octroyé en 2009 d'appui au projet de développement municipal est ciblé prioritairement sur quelques municipalités stratégiques (Bethléem, Jéricho, Ramallah...) pour lesquelles l'AFD finance ou envisage de financer des projets structurants, et/ou des actions de coopération décentralisée sont prévues.

Par ailleurs, l'AFD a mis en place en 2007 un Fonds d'expertise qui vise, entre autre, à appuyer la mise à disposition d'expertises de collectivités locales françaises auprès des municipalités palestiniennes.